DLP 15-7-81805519
N° 196 -10 JUIN 1981

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL: 70 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

VIGNE

MILDIOU : Malgré la rareté des foyers primaires les précipitations du 3 juin (et du 4 dans l'est de la région) ont aggravé la situation et nécessitent le maintien de la protection . Nous rappelons que le renouvellement des traitements après une forte précipitation n'est pas nécessaire avec les produits "pénétrants" ou "systémiques" et que la cadence des applications est uniquement fonction de leur persistance (10 à 12 jours pour les premiers, 14 jours pour les seconds).

BLACK - ROT : A proximité des foyers de contaminations, utiliser contre le Mildiou un produit également efficace contre le Black-Rot.

OIDIUM : Les conditions restent favorables à la maladie compte tenu du stade particulièrement vulnérable de la vigne.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : La surveillance des attaques n'est plus nécessaire. Même si le seuil est atteint dans les tout prochains jours, il ne sera pas sensiblement dépassé.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES : Un examen soigné des plantations doit permettre dès maintenant d'identifier les vergers indemnes dans lesquels de nouvelles applications fongicides ne seront nécessaires qu'en cas d'apparition plus tardive de la maladie.

TORDEUSE ORIENTALE : (pêcher et abricotier). Dans les secteurs les plus précoces (de la plaine de Montélimar à la basse vallée de l'Eyrieux) le second vol semble s'amorcer et nécessitera la protection des fruits à partir du 12 juin.

MOUCHE DE LA CERISE : Respectez les délais de traitement avant récolte

- dans les situations précoces au Sud de Lyon. Le vol se termine et toutes les variétés virant au rouge doivent être protégées.
- dans les autres situations. Le vol n'a commencé que dans les derniers jours de mai, ou le plus souvent ne s'est pas encore manifesté et la protection, compte tenu de l'évolution des fruits, pourra être nécessaire jusqu'à début juillet dans les cas extrêmes (Monts du Lyonnais et du Beaujolais, Haute-Savoie, plateau de Vernoux par exemple).

EXPORTATIONS Nous rappelons en ce qui concerne les exportations de cerises à destination de Grande-Bretagne, que ce pays, même s'il n'impose plus de date limite aux importations, n'accorde aucune tolérance quant aux contaminations par la mouche de la cerise.

CONTROLE : Le pourcentage de contamination est apprécié sur les lots destinés à l'exportation par l'immersion de 300 cerises dans de l'eau salée (250 gr pour 1 l.). Après 10 minutes tous les asticots contenus par l'échantillon sont remontés à la surface et leur nombre indique le taux de contamination. Ce n'est que dans le seul cas où aucun asticot n'est remonté passé ce délai que le lot de cerises peut être autorisé à l'exportation vers la Grande-Bretagne.

P 408

CARPOCAPSE :(pommes-poires-noix) Seules les régions les plus tardives (collines de Hte Savoie en particulier) ne sont pas encore concernées par le premier vol.
Dans les autres situations, le premier traitement devra être entrepris entre le 11 juin dans les plus précoces (Aubenas, Montélimar, Loriol par exemple) et le 21 juin dans les plus tardives (Diois, Monts du Lyonnais, Collines de Chambarand, Combe de Savoie par exemple).

GROS BOURGEON DU CASSIS : Cesser tout traitement à l'Endosulfan au moins 15 jours avant la récolte.

GRANDES CULTURES

PUCERONS DES CEREALES : Les indications du précédent bulletin sont maintenant dépassées.

CECIDOMYIE ORANGE DU BLE : Les foyers de cette mouche de l'épi sont apparus en Savoie. On pourra lutter simultanément contre pucerons et cecidomyie en utilisant un produit à base de Bromophos ou d'Endosulfan.

PYRALE DU MAÏS : Les premières éclosions de papillons sont observées depuis une huitaine de jours. Bien qu'il soit trop tôt pour intervenir nous rappelons dès maintenant que seules les spécialités présentées en microgranulés sont autorisées (DURSBAN, VOLATON, DITOX, PERTHRINE MG).

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE : Etendre progressivement la protection aux tranches d'altitude supérieures à celles mentionnées dans le bulletin précédent au fur et à mesure que la densité de la végétation offrira des conditions favorables au développement de la maladie.

DORYPHORE : Les premières larves sont apparues. Dès que les plus avancées atteindront la taille d'un grain de blé, intervenir à l'aide d'un des nombreux insecticides conseillés.

ARBRES ET ARBUSTRES D'ORNEMENT

PUCERONS SUR ACER : La présence des pucerons se signale souvent par l'écoulement du miellat.
Seul le professionnel de l'horticulture peut utiliser le TEMIK sur des sujets en pépinières. Sur des jeunes sujets l'amateur peut enterrer des granules de DISYSTON. Dans les lieux publics, parmi les aphicides à pulvériser on retiendra le moins toxique pour l'être humain le : RHODIANEX, NEXION ou SOVINEXION.

DESSECHEMENT DES POUSSES DE THUYA : Sur Thuya-plicata atrovirens principalement les dessèchements observés sont provoqués par diverses causes qui s'interfèrent, facteurs abiotiques et parasitaires ; fréquemment on décèle la présence de KABATINA ; il est donc vivement conseillé de faire une taille d'assainissement par temps sec, de la faire précédée et de la faire suivre d'un traitement avec un fongicide cuprique (Bouillie bordelaise, ou VIRICUIVRE)puis assurer une couverture avec du DITHANE LF .... DITHANE M 45 ou SANDØZEBE.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE. Chef de circonscription Rhône-Alpes : R. GIREAU
Imprimerie de la Station Rhône-Alpes. Directeur - Gérant : J. THIAULT.